

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2023

Convocation du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux décembre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué par Mme Nicole GÉLÉBART, s'est réuni à la mairie.

Étaient présents : Mmes Nicole GÉLÉBART et Florence DOUTRELEAU, MM. Sylvain COTARD et Alain LANGLOIS, Mmes Marie-Claire BOURCIER et Dominique JONQUAY, M. Gérard NAVARRO, Mme Claire GREVREND, M. Ludovic GRENIER et Mme Catherine DUMAIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Hugo DELHAYE pouvoir à Mme GÉLÉBART

Secrétaire de séance : Mme Florence DOUTRELEAU

La séance est ouverte à 20 h 7.

Le compte rendu de la séance du 27 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire demande que des délibérations relatives à l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et à la signature d'un acte d'engagement avec un architecte soient ajoutées à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité

RENFORCEMENT DE RÉSEAUX ROUTE DU BEL ÉVENT

Mme le Maire annonce que le SDE76 (syndicat d'énergie du département) a préparé de sa propre initiative un projet d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication route du Bel Évent. Sur ce projet d'environ 225 000 €, un peu plus de 24 000 € resteraient à la charge de la commune, une fois la TVA récupérée l'année suivant les travaux, le tout pour alimenter 3 maisons.

Mme le Maire passe ensuite la parole à M. Navarro, qui présent en détail le projet du SDE76. Il ressort notamment de cet exposé qu'Orange n'aurait aucune obligation d'enterrer ses réseaux, même si les fourreaux sont passés.

Au vu de la somme en question, et puisque la réponse de la commune pourra être donnée jusqu'au 24 mai, il est décidé d'attendre l'élaboration du budget pour donner une réponse au SDE76, une fois que la capacité de la commune à financer ce projet sera connue plus précisément.

ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (délibération n° 2023-27)

Mme le Maire explique que l'État demande avec insistance aux communes de recenser les zones d'accélération des énergies renouvelables situées sur leur territoire. Elle propose de délibérer pour dire que le Conseil n'a pas identifié de telles zones dans la commune, sachant que cette délibération n'aura rien de définitif. En effet, si une zone est repérée par le Conseil municipal, des panneaux solaires ou des éoliennes pourront quand même être installés dans une autre zone jugée propice à cette installation, et si aucune zone n'est repérée une implantation sera également possible si un terrain convenable est trouvé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne définit pas de zone d'accélération des énergies renouvelables dans la commune.

CLASSE DÉCOUVERTE / AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT (délibération n° 2023-31)

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une classe de neige est organisée tous les ans pour les CM2 du SIVOS du RPI Atouts Vents. Pour cette année scolaire, elle aura lieu du 10 au 19 mars à Valloire, et 17 enfants seront concernés – dont 3 Thiétrevillais.

Elle explique que le Conseil doit donner son autorisation pour ce séjour et peut demander une subvention au Département pour participer à son financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le séjour en classe de neige à Valloire et sollicite une aide financière du Département à cette occasion.

Mme le Maire ajoute que l'équipe de l'ancienne association Rêves pour l'Enfance est partie sans régler en totalité la facture due au transporteur pour l'année 2023. Elle propose que la subvention touchée par la commune l'an dernier, plutôt que d'être reversé à cette association « en sommeil » soit directement versée au transporteur afin d'éponger une partie de la dette.

COLIS DE NOËL 2023 (délibération n° 2023-28)

Exposé de Mme Doutreleau qui explique que la commission Culture et Loisirs propose que chaque Thiétrevillais de plus de 65 ans reçoive un chèque cadeau de 40 € à dépenser chez divers commerçants de Valmont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'occasion de Noël d'offrir un chèque cadeau d'un montant de 40 € aux Thiétrevillais de plus de 65 ans.

INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (délibération n° 2023-29)

Mme le Maire expose que l'État autorise les communes à verser une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à leurs agents – comme il l'a fait pour les siens –, sans toutefois prendre en charge ce surcoût financier – comme il l'a fait pour les agents de la fonction publique hospitalière. Elle ajoute que cette prime devra être versée à tous les agents et représenterait un coût d'environ 1 000 € pour les finances communales, charges patronales comprises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, instaure la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat dans la commune.

URBANISME

Mme le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière réunion du Conseil.

TRAVAUX

Travaux à la maison des Associations et aux sanitaires de l'école : Comme convenu les portes et fenêtres ont été changées ; l'intervention sur les toitures aura lieu ultérieurement, le couvreur étant débordé après la tempête du 2 novembre dernier.

Voirie : Des travaux d'un montant de 7 800 € TTC ont été réalisés en urgence dans diverses rues de la commune, dégradées après les abondantes pluies de l'automne. Mme le Maire remercie M. Grenier pour sa réactivité à ce sujet.

Réfection du logement au-dessus de la mairie : Les premières études (amiante, plomb, structure) ont été réalisées. Le chiffrage des travaux par l'architecte – environ 140 000 € HT – peut sembler un peu haut, mais le plancher du logement est à isoler du plafond de la mairie, et l'escalier devra être refait. À l'occasion de cette réunion, Mme le Maire demande que le Conseil municipal l'autorise à signer l'acte d'engagement avec l'architecte (10 % du montant des travaux).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par l'Atelier Simon Vincent pour un montant de 14 000 € HT. (délibération n° 2023-30)

Église : La commande pour la dépose des vitraux (4 865 € TTC) a été passée devant l'urgence de la situation. Leur réparation, chiffrée à 21 300 € HT, fera l'objet d'une demande de subvention.

Exposé de M. Cotard ; un devis a été demandé pour la réparation du sol devant l'autel, et pour la reprise et la prolongation des descentes de gouttières afin que l'eau s'écoule plus loin de l'église. Vu son montant (915 € HT), commande va être passée pour ces travaux. Un devis pour la reprise de l'installation électrique va également être demandé.

École : Exposé de M. Cotard ; la commande pour le remplacement des grillages va être passée. Une subvention sera demandée l'an prochaine pour le remplacement des trois dernières portes à changer (une dans le couloir, deux sur la cour).

Monument aux morts : Exposé de M. Cotard ; un devis a été demandé pour la réfection des marches et des joints du monument (4 472 € HT), et la remise en peinture des lettres des noms des soldats (1 250 € HT). Une subvention sera demandée pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Terrain au centre du village : L'avis de tous les conseillers ayant été repris après la dernière réunion du Conseil, il a finalement été décidé de ne pas autoriser le traitement de ce terrain au glyphosate.

Mme le Maire tient à partager une idée à propos de ce terrain : elle verrait bien la vente de deux parcelles constructible et l'aménagement de tout le reste de la zone en parc. Un échange a lieu, car certains envisageraient plutôt la vente de tout le terrain ou l'installation d'un béguinage. Le débat est ouvert.

Terrain en face de la mairie : La propriétaire a été convoquée en mairie. Elle a prévu l'élagage des arbres bordant la rue de la Mairie pour janvier/février prochain. Elle a également été informée que tous les véhicules non roulants doivent être retirés de ce terrain.

Personnel communal : Le Comité Social Territorial (instance siégeant au Centre de gestion) a donné son accord sur la délibération voté lors de la dernière séance du Conseil ; les nouveaux horaires de l'employé communal seront donc effectifs début 2024.

École : Le Conseil d'école et une réunion du SIVOS ont eu lieu.

Les chocolats de Noël ont été distribués aux élèves qui pour remercier les élus leur ont chanté des chansons.

Le nouvel inspecteur académique a rencontré les maires du SIVOS ; cette visite de présentation avait manifestement aussi pour but de prendre la température quant à l'hypothèse d'un regroupement pédagogique.

Communauté d'Agglomération : La commune va renouveler sa participation à la mutualisation des équipements sportifs et a bénéficié de celle relative aux défibrillateurs pour l'achat et la maintenance d'un nouvel appareil.

Une enquête publique relative au règlement de publicité intercommunal a commencé le 18 décembre et s'achèvera le 19 janvier.

Une liste d'attente a été ouverte pour la fourniture de composteurs.

Entretien de la commune : L'élagage d'arbres rue du Chêne Saint-Martin et rue des Frênes (2 426 €) a été commandé.

Exposé de M. Cotard qui a étudié la possibilité d'acheter une balayeuse si le syndicat de voirie venait à cesser ses activités. Il faudrait compter de 15 000 € à 20 000 € HT, avec possibilité d'obtenir du Département une subvention de 30 % de ce montant. Toujours dans l'optique d'une cessation de l'activité du syndicat, des devis ont été demandés pour le fauchage de la commune.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le 13 janvier à 17 h30 à la salle polyvalente.

Remerciements : L'association Pour le sourire de Charline et Honorine a envoyé un courrier de remerciements à la commune pour la subvention versée. Les mariés de cet été ont également écrit aux élus pour les remercier pour toutes les marques d'attention qu'ils ont reçues à l'occasion de leur mariage.

Gendarmerie : Un nouveau commandant a été nommé à Fécamp. Il se propose de venir dans les mairies pour se présenter et présenter les activités de la Gendarmerie.

Salle polyvalente : Un devis pour le remplacement du four dont la porte ne ferme plus correctement a été demandé. Il faudrait compter 6 000 € pour un nouvel équipement.

Associations communales : Les assemblées générales du comité des Fêtes et du club de la Bonne humeur – dont les présidentes vont passer la main en 2024 – auront lieu les 16 janvier et 13 février prochains. La Pétanque thiétrevillaise a quant à elle évoqué le projet de construire un terrain couvert.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 23 h 2.